

Organisation du Conseil général

- **Président du Conseil général**
(période de 12 mois)
 - M. Christophe Vienne (liste 7 Villages)

- **Vice-président du Conseil général**
(période de 12 mois)
 - M. Gilbert Stocker (liste Continuité et Avenir)

- **Scrutateurs**
(3 membres pour l'entier de la législature 2016-2021)
 - M. Eric Pont (liste 7 Villages)
 - M. Jean-Pierre Fragnière (liste Continuité et Avenir)
 - M. Vincent Barras (liste Gauche plurielle)

- **Scrutateurs suppléants**
(3 membres pour l'entier de la législature 2016-2021)
 - M. Jean-Luc Clément (liste 7 Villages)
 - M. Jonathan Joye (liste Continuité et avenir)
 - M. Daniel Schrago (liste Gauche plurielle)

- **Bureau du Conseil général**
(art. 34 de la loi sur les communes)
 - M. Christophe Vienne (liste 7 Villages)
 - M. Gilbert Stocker (liste Continuité et Avenir)
 - M. Eric Pont (liste 7 Villages)
 - M. Jean-Pierre Fragnière (liste Continuité et Avenir)
 - M. Vincent Barras (liste Gauche plurielle)
 - M. Christophe Burri, secrétaire-caissier communal

Constitution des commissions relevant de la compétence du Conseil général

- Commission financière

5 membres pour l'entier de la législature 2016-2021

La loi sur les communes règle la désignation et les compétences de la commission financière. Selon les articles 96 et suivants, le Conseil général élit une commission financière d'au moins trois membres. Ils sont choisis parmi les membres du Conseil général et sont élus pour toute la période administrative.

- MM. François Genetelli (secrétaire de la commission) et Marc Küng (liste 7 Villages)
- MM. Olivier Dousse (président de la commission) et François Egger (liste Continuité et Avenir)
- Mme Gisèle Genilloud (liste Gauche plurielle)

- Commission d'aménagement et d'énergie

7 membres au total pour l'entier de la législature 2016-2021, 2 membres du Conseil communal et 5 membres du Conseil général

La LATeC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) oblige la constitution d'une commission d'aménagement lors des travaux d'établissement ou de révision du plan d'aménagement local (PAL). La même loi précise que la majorité des membres doit être élue par le Conseil général.

A relever enfin qu'en vertu de l'article 27 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, les membres de la commission d'aménagement assumeront également la fonction de membres de la commission consultative de l'énergie.

- Conseil communal :
 - MM. Rémy Grether et Stéphane Joye, conseillers communaux (liste Continuité et Avenir)
- Conseil général :
 - MM. Daniel Francey et Sébastien Jaquet (liste 7 Villages)
 - MM. Joël Guisolan et Jérémie Joye (liste Continuité et Avenir)
 - M. Gilbert Fagnière (liste Gauche plurielle)

- **Commission de naturalisation :**

5 membres au total pour l'entier de la législature 2016-2021

Pour rappel, suite à la révision de la loi fribourgeoise sur le droit de cité, entrée en vigueur le 1er juillet 2008, l'octroi du droit de cité communal à un candidat à la naturalisation est décidé par le Conseil communal et non plus par l'Assemblée communale, respectivement le Conseil général.

Afin d'appuyer l'Autorité dans ses démarches, une commission des naturalisations, composée de 5 à 11 membres choisis parmi les membres du Conseil général, entendra les candidats et émettra un préavis à l'intention du Conseil communal.

Le Conseil général a décidé de maintenir à cinq le nombre des membres composant la commission des naturalisations. En vertu de la loi et pour assurer la transmission des informations avec le Conseil communal, la commission sera assistée par M. Camille Bavaud, conseiller communal en charge des affaires sociales. Les membres de la commission de naturalisation sont :

- MM. Claude Bugnon et Jean-Luc Clément (liste 7 Villages)
- MM. Yannick Joye (président de la commission) et Hubert Terrapon (secrétaire de la commission) (liste Continuité et Avenir)
- M. Daniel Schrago (liste Gauche plurielle)

- **Commission d'élaboration du règlement du Conseil général**

Le bureau du Conseil général et 3 membres du Conseil général

Il s'agit d'élaborer le premier règlement du Conseil général qui puisse régler tous les points de détail non prévus dans la loi sur les communes, ceci afin d'assurer au mieux le bon fonctionnement de l'organe législatif communal :

- Le bureau du Conseil général (voir page 7)
- M. Marc Küng (liste 7 Villages)
- M. Gilbert Stocker (liste Continuité et Avenir)
- Mme Anita Balz (liste Gauche plurielle)

- **Commission spéciale du Conseil général « Ecole, sports et administration »**

Les attributions de cette commission sont les suivantes :

- Faire le lien entre le Conseil communal, respectivement le Comité de pilotage de ces projets, et le Conseil général. Cette commission renseigne les membres du législatif sur les évolutions et les avancées de ces projets d'infrastructure.
 - Assurer une continuité du Conseil général dans le suivi des dossiers concernant les projets qui la concernent et veiller à garder un lien avec les autres décisions qui les impactent.
 - Lors d'examens des dossiers relatifs à ces investissements, cette commission étudie de manière approfondie les documents et propose, dans un rapport, une prise de position au Conseil général.
 - Participer activement à l'information à la population, d'entente avec le Conseil communal
-
- MM. Gilbert Fragnière et Vincent Barras (liste Gauche plurielle)
 - MM. Christophe Vienne et Raphaël Pidoud (liste 7 Villages)
 - MM. Jonathan Joye et Joël Guisolan (liste Continuité et Avenir)

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.